

Sommaire

Ont participé à ce numéro

Alain AUZET, Maire

Farid BA IDRISSE,
Conseiller délégué au
Conseil Municipal des
Jeunes

Christelle BONILLO,
Secrétaire

Dominique DAVID
1ère Adjointe au Maire

Nathalie KLECZINSKI,
Conseillère municipale

Angélique LETACHE,
5ème Adjointe au Maire

Magali MOULINOT,
Service Communication

Elisabeth PADUA
3ème Adjointe au Maire

Françoise PERREAU,
Membre bénévole du
Comité de Rédaction

Le Comité de Rédaction de l'Info Réau

est un
regroupement de
bénévoles qui se
réunit pour réaliser
un bulletin
municipal.
Il est ouvert à tous
les habitants.
Vous avez des
idées, vous
souhaitez vous
investir et
participer pour
écrire les articles,
réaliser des
interviews.

Rejoignez-nous

[Page 1 : Mot du Maire](#)

[Pages 2 à 12 : La vie à Réau](#)

[Pages 13 à 16 : Finances](#)

[Page 16 : Le carnet de Réau](#)

[Pages 17 à 19 : Urbanisme et travaux](#)

[Pages 20 : Action sociale](#)

[Page 21 : Dossier : Sapeurs-Pompiers](#)

[Pages 22 à 23 : Dossier : Réau, ville amie des animaux](#)

[Pages 24 : Dossier : La naissance du département Seine-et-Marne](#)

[Page 25 : Dossier : Recyclerie du Lombric](#)

[Page 26 : L'école de La Colombe](#)

[Page 27 : Les services périscolaires](#)

[Page 28 à 29 : La vie Associative](#)

[Page 30 : Brèves des conseils municipaux](#)

[Pages 31 à 33 : Réau pratique](#)

[Page 34 : Les évènements à venir](#)

Mot du maire



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

L'été est arrivé et les enfants commencent leurs vacances comme bon nombre de parents.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter de bonnes vacances à toutes celles et ceux d'entre vous qui auront la chance de partir enfin !

La vie reprend tranquillement ses droits, pour notre plus grand soulagement. Profitons de cette renaissance tout en restant vigilants et précautionneux.

Les associations ont repris leurs activités et les élections ont pu se tenir en toute sécurité.

Pendant ce temps, les travaux se poursuivent, comme ceux du centre bourg qui se termineront début Août. Ces travaux permettront enfin de circuler à pied dans les rues d'Ourdy et de la Carrière.

Nous avons fait des déplacements « doux » une des priorités de ce mandat. Cet aménagement y contribuera.

Sur la même thématique, les aménagements de la voie douce au sud d'Ourdy sont à présent terminés.

Parallèlement, les travaux de la partie rénovation du programme « les Jardins de Réau » avancent très bien. Le promoteur nous annonce une fin de chantier début 2022.

Dans un autre registre, notre commune s'est vue décerner de la part de l'EFS (Etablissement Français du Sang) un « cœur communication », récompensant nos actions en faveur du don de sang.

Les bonnes volontés continuent de se mobiliser : bravo à l'association Réau Jeunes qui a construit des cabanes à hérissons et aux bénévoles qui ont participé une nouvelle fois à une désherbage citoyen de notre cimetière.

N'hésitez-pas à rejoindre toutes ces bonnes volontés et bien entendu les associations réaltaises.

Notre ciel s'éclaircit et je vous confirme que c'est toujours un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire !

A très bientôt !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de RÉAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'UZET' and a long horizontal stroke underneath.

La vie à Réau

Désherbage citoyen du cimetière le 5 juin 2021

Le samedi 5 juin dernier, nous nous étions réunis pour une matinée citoyenne de désherbage au cimetière de Réau.

Nous remercions les réaltais et réaltaises présents en ce samedi matin. Ainsi que les membres du CMJ et les bénévoles de l'association Réau Jeunes qui se sont grandement impliqués dans l'opération.

La matinée s'est achevée avec un verre de l'amitié et quelques douceurs réalisées par les jeunes de Réau.



Nous nous retrouverons à l'automne pour une nouvelle matinée de désherbage, vous en serez informés sur les réseaux sociaux, mais également par une distribution en boîte aux lettres.

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Le samedi 8 mai 2021 fût l'occasion de rendre hommage aux morts pour la France lors de la seconde guerre mondiale (1939-1945).

L'occasion également de féliciter Clément Delaval, jeune moisséen, pour sa première cérémonie en tant que porte-drapeau.

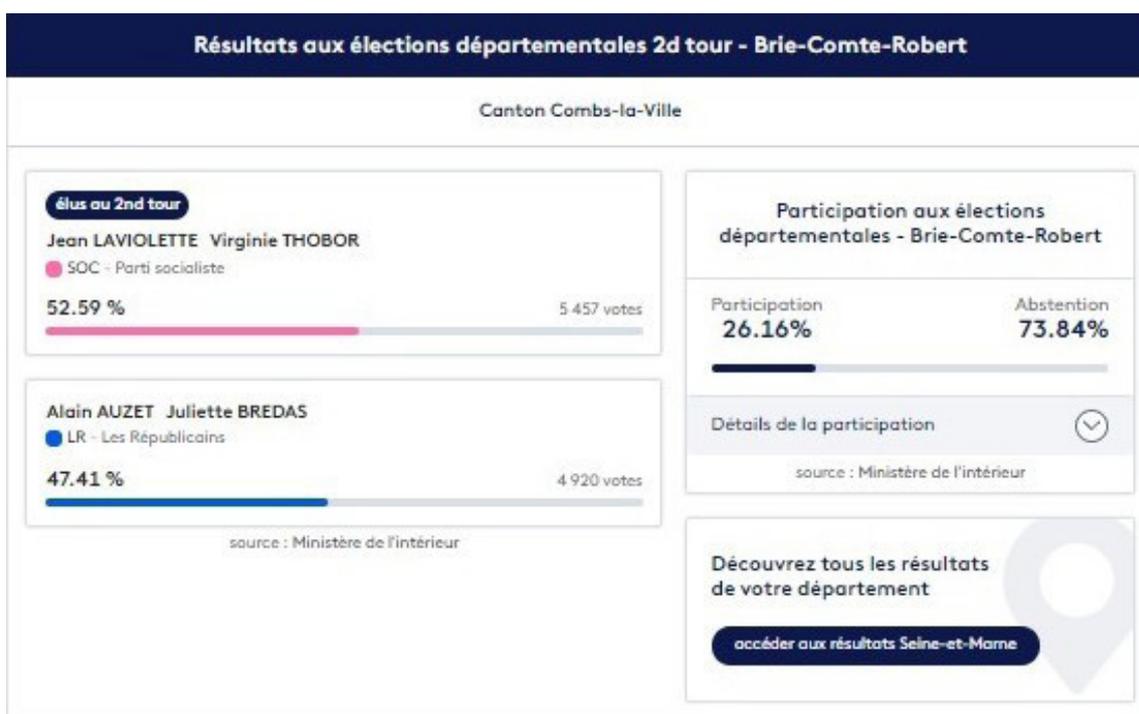
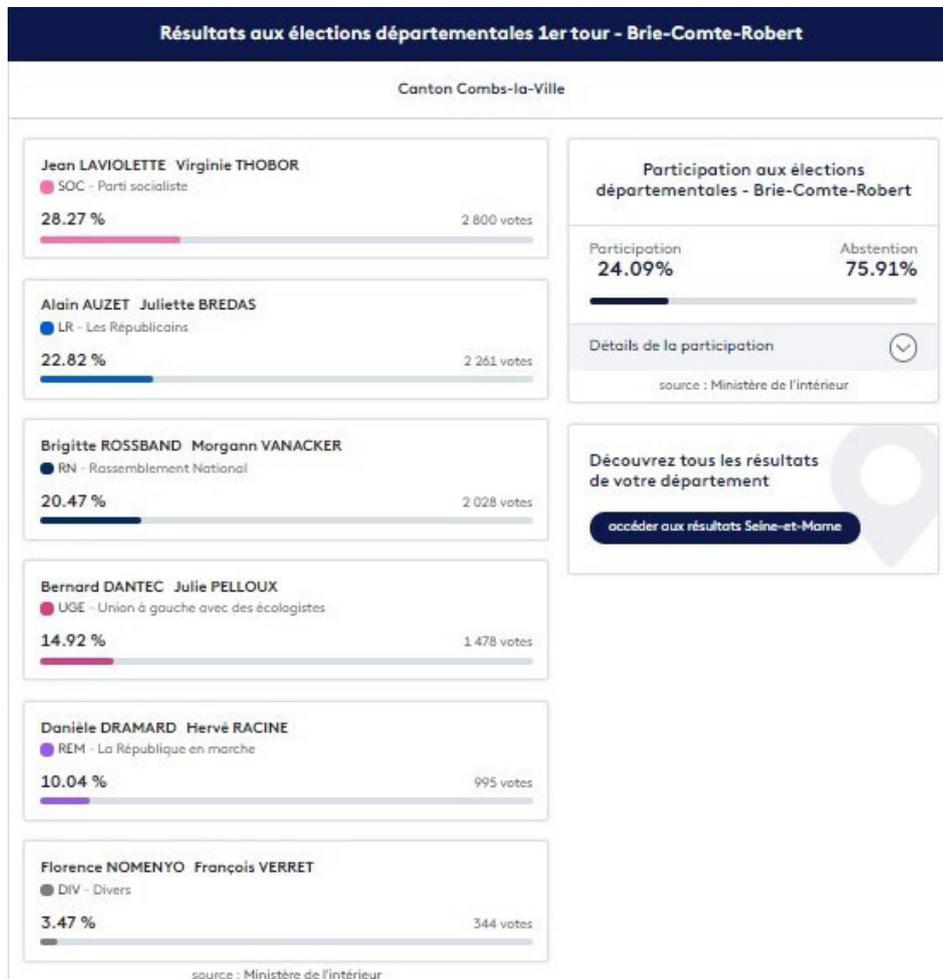
Après la lecture du discours du comité d'entente par Monsieur Kilahy, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants de Moissy Cramayel, puis du message de Madame La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, par Alain Auzet, Maire de Réau, une gerbe a été déposée au monument aux morts en mémoire des habitants de Réau «morts pour la France».

La crise sanitaire nous a obligé cette année encore à réaliser cette cérémonie en petit comité. Monsieur le Maire était pour l'occasion entouré de ses adjoints et de deux représentants de l'Amicale des Anciens Combattants de Moissy-Cramayel.



La vie à Réau

Résultats des élections départementales

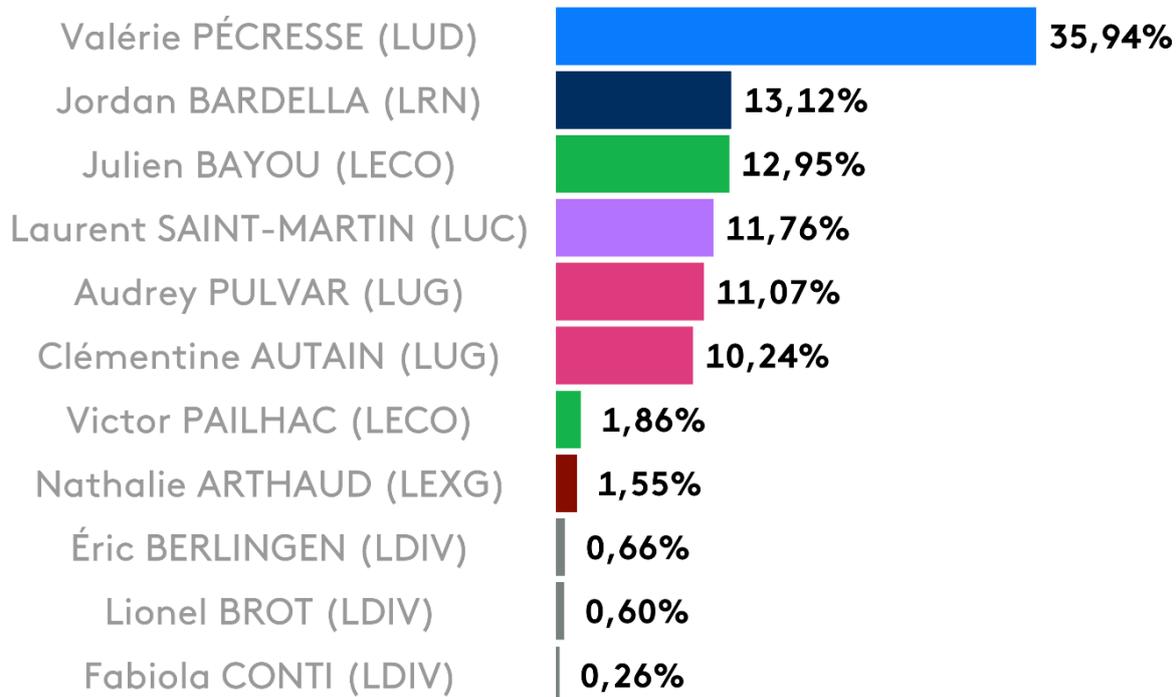


La vie à Réau

Résultats des élections régionales

Résultats en Île-de-France

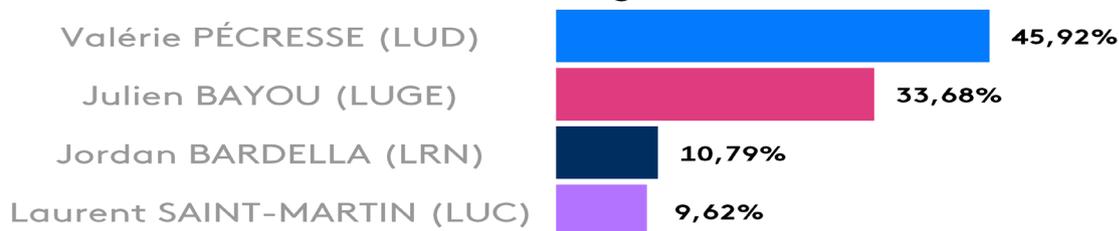
Au premier tour des élections régionales



Source. Ministère de l'Intérieur - Crédits. franceinfo

Résultats en Île-de-France

Au second tour des élections régionales



Source. Ministère de l'Intérieur - Crédits. franceinfo

La vie à Réau

Portraits des élus

Nathalie HARZOUNE

Où êtes-vous née ? Quelle est votre situation familiale ? Où habitez-vous à Réau et depuis combien de temps ?

Je suis née le 22 novembre 1965 à Bondy (93).

Je suis mariée, en famille recomposée, nous avons 5 enfants et 4 petits-enfants.

Nous sommes arrivés au Parc du Plessis Picard en juillet 2014.

Quelles raisons vous ont amené à vous investir dans la vie municipale ? Avez-vous fait partie d'une équipe municipale avant ?

À mon arrivée dans le parc, j'ai très vite voulu m'investir dans le Conseil Syndical de notre copropriété et m'investir pour ma ville d'adoption. C'est pourquoi, quand Monsieur Le Maire, Alain Auzet, m'a demandé si je voulais intégrer l'équipe municipale, c'était à la fois, un honneur pour moi mais aussi, cela m'a semblé vraiment naturel d'être à ses côtés pour pouvoir m'investir encore plus dans notre municipalité. J'en découvre les rouages, qui sont à la fois très complexes, mais aussi très intéressants.



Quelles sont vos attributions au sein du Conseil Municipal ?

Je fais partie et accompagne plusieurs commissions au sein du Conseil Municipal : l'Urbanisme, travaux et accessibilité (groupe sur lequel, je suis également au sein du Conseil Syndical de la copropriété), les appels d'offre, la communication-information, jeunesse/sport/associations/cérémonies. Je suis suppléante de Nathalie KLECZINSKI au comité syndical du SMITOM et l'accompagne également sur la mise en place d'une charte du bien-être animal dans notre commune.

Quels sont vos projets pour Réau ?

Mes projets pour Réau, sont en priorité, le bien-être des réaltais, au travers des différents projets afin que tout le monde puisse continuer à avoir une vraie qualité de vie et se sentir vraiment bien dans sa commune, mais aussi l'obtention du label « ville amie des animaux », qui me tient à cœur.

La vie à Réau

Portraits des élus

Isabelle VIMONT



Où êtes-vous née ? Quelle est votre situation familiale ? Où habitez-vous à Réau et depuis combien de temps ?

Je suis née le 7 avril 1971 à Paris. Je suis pacsée et n'ai pas d'enfant.

J'habite depuis 10 ans dans le bourg de Réau où je suis propriétaire des chambres d'hôtes « La cordonnerie de Réau » dont j'assure la gestion.

Quelles raisons vous ont amené à vous investir dans la vie municipale ? Avez-vous fait partie d'une équipe municipale avant ?

J'ai eu envie de m'investir pour ma commune car je souhaitais me rendre utile aux Réaltais. Je voulais également faire avancer les valeurs de notre commune : la sensibilisation à la biodiversité et au développement durable, la conservation de la ruralité, sans renier pour autant les avancées technologiques.

Quelles sont vos attributions au sein du Conseil Municipal ?

Au sein du conseil municipal, je fais partie de la commission développement durable.

Quels sont vos projets pour Réau ?

Je veux participer à la vie de la commune tout en sensibilisant les Réaltais au développement durable, à la protection de la biodiversité et au bien-être animal. Mon but est aussi d'aider les Réaltais le mieux possible.

La vie à Réau

Portraits des élus

Nicolas BONTEMPI

Où êtes-vous né ? Quelle est votre situation familiale ? Où habitez-vous à Réau et depuis combien de temps ?

Je suis né le 03 juin 1982 à Melun. Je suis technicien de maintenance à la RATP. Je suis marié et j'ai deux enfants et nous vivons dans le bourg depuis quatre ans. Auparavant nous avons habité pendant huit ans au Plessis Picard.

Quelles raisons vous ont amené à vous investir dans la vie municipale ? Avez-vous fait partie d'une équipe municipale avant ?

Je suis une personne travailleuse qui aime aider les autres ,contribuer au bien-être des habitants de ma commune. Je fais pas mal de bénévolat essentiellement dans l'organisation d'événements dans le basket (finales de coupes France, leaders cup à Disney,...). Je suis au comité des fêtes depuis 5 ans. J'adore participer à la réalisation de soirées et que tout le monde passe un agréable moment dans une parfaite convivialité.

Je me suis lancé dans l'aventure avec Alain car je suis toujours à la recherche de nouvelles expériences, apprendre de nouvelles choses auprès de personnes vraiment motivées. J'apprécie les échanges avec les autres membres qui m'apportent de nouvelles connaissances. De plus, je connaissais bon nombre des élus avec qui je savais qu'il y avait la possibilité de bien travailler dans une excellente ambiance.



Quelles sont vos attributions au sein du Conseil Municipal ?

Je fais partie des commissions travaux, urbanisme et développement durable .Ce dernier sujet me tient particulièrement à cœur.

Quels sont vos projets pour Réau ?

Parmi mes projets prioritaires j'espère qu'un jour nous arriverons à construire un beau gymnase sur notre commune.

La vie à Réau

Portraits des élus

Joffrey ESCARGUEL

Où êtes-vous né ? Quelle est votre situation familiale ? Où habitez-vous à Réau et depuis combien de temps ?

Je suis né et ai vécu une partie de mon enfance en province avant de rejoindre la région parisienne. Célibataire, je réside depuis six ans dans le bourg de Réau. Exerçant mon activité professionnelle dans une zone très urbanisée, je recherchais des espaces verts, du calme et de l'espace. C'est pourquoi le village briard de Réau m'a séduit. Engagé pour la cause animale, je donne de mon temps libre à un refuge. Je me consacre à d'autres associations autour de l'écologie (permaculture), le DIY « Do It Yourself » (matériaux rénovés ou récupérés). Je découvre et aime partager.

Quelles raisons vous ont amené à vous investir dans la vie municipale ? Avez-vous fait partie d'une équipe municipale avant ?

Monsieur Auzet m'a proposé de rejoindre son équipe. J'ai tout de suite accepté, une première pour moi ! En effet nous sommes actuellement à un tournant pour notre village. Celui-ci s'agrandit rapidement (peut-être trop). En peu de temps, j'y ai vu de bonnes avancées et de moins bonnes. Je souhaite faire partager mon expérience sur certains aspects du développement effectué au sein de villes de plus grande taille, afin d'éviter de faire les mêmes erreurs, et pour avoir une évolution sensée et raisonnable de Réau. Ne pas perdre l'âme du village, de ses hameaux avec l'envie de donner aux Réaltais (es) un village où ils sont fiers (es) et heureux (ses) d'habiter.

Quelles sont vos attributions au sein du Conseil Municipal ?

J'ai la charge de la commission tranquillité en qualité de vice-président et participe aux commissions urbanisme et développement durable. Appartenir à ces trois commissions est assez logique car elles sont étroitement liées entre elles et cela me permet d'avoir une vue transverse et pertinente dans les sujets abordés.



Je garde en tête le rôle qui est le mien sur l'aspect de la tranquillité mais je n'oublie pas certaines perspectives. Tout d'abord j'aimerais une participation du bourg mais surtout des divers hameaux de la commune dans les activités et évènements afin d'obtenir une meilleure cohésion. Ensuite mes aspirations sont orientées vers le cadre, la qualité de vie. Nous devons prendre en compte que nos actions présentes (évènements/aménagements) engendrent le cadre de vie de nos enfants demain. Enfin, en étant élu, j'estime que la communication et la concertation sont importantes. Nous sommes les porte-voix des habitants de Réau.

Quels sont vos projets pour Réau ?

Quelques idées pêle-mêle :

- Un troc'plantes combiné à une fête du printemps au plessis-Picard
- Réau à vélo, course similaire à celle du 14 juillet, avec différents circuits et disciplines associant tous les hameaux de la commune.
- La création de jardins ouvriers partagés au sein du Bourg, proches de l'école, afin de permettre à ceux qui n'ont pas de jardin, de pouvoir cultiver un potager, des fleurs et de sensibiliser les jeunes ou moins jeunes avec un jardin pédagogique.
- Une meilleure desserte des hameaux en matière de transports en commun pour que les jeunes et les actifs puissent se déplacer vers leurs lieux d'étude et de travail de manière plus fluide.
- Installer du mobilier urbain en cohérence avec l'esprit du village
- Mener une réflexion sur la circulation et le stationnement.

La vie à Réau

Air Legend Paris-Villaroche



Le Paris-Villaroche Air Legend se déroulera les 11 et 12 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Parmi les nombreux avions présents sur les deux jours, vous pourrez admirer les fleurons de la Marine Nationale ou l'avion de patrouille maritime Atlantique 2 qui est utilisé pour la reconnaissance et la guerre anti-sous-marin. Il est également capable de transporter des munitions air-sol pour effectuer des missions d'attaque terrestre.



Nous aurons également la chance de voir le ciel réaltais survolé par deux énormes « Rafale » de La Marine Nationale.



Retrouvez la totalité du plateau aérien :
La billetterie est également ouverte :

<https://airlegend.fr/paris/le-plateau-aerien/>
<https://airlegend.fr/paris/billetterie/#book>

La vie à Réau

Réau, partenaire du don du sang

LABEL COMMUNE DONNEUR



Nous sommes fiers de vous annoncer que la Commune de Réau vient d'obtenir le « **cœur communication** » décerné par l'Établissement Français du Sang. Ce label est attribué aux communes qui œuvrent pour le don du sang. Réau n'étant pas encore éligible à l'accueil d'un centre don mobile, le cœur communication est une jolie récompense ! Nous avons à cœur de vous informer des collectes des alentours, mais également de relayer les appels aux dons, tant les réserves sont faibles.

Nous continuerons bien entendu à vous informer des futures collectes, par le biais de la page Facebook Réau Actualités, et sur notre site Internet, rubrique Entre Nous / Le Don du Sang (<https://reau.fr/fr/rb/1042160/le-don-du-sang>)

Continuez à donner votre sang, il manque 120 000 poches de sang pour faire face aux demandes et à la période estivale qui approche !



Pour prendre rendez-vous contactez l'EFS de Melun, au nouvel hôpital au :

01 81 74 23 78

Jours & horaires d'ouverture :

Lundi à vendredi : 8h30-15h00

Samedi (semaines impaires) : 8h30-15h00

La vie à Réau

Association «Victimes et Avenir»



Le 28 mai dernier, Monsieur le Maire a assisté à la projection d'un court-métrage réalisé pour l'Association Victimes & Avenir au centre Centaure de Réau. Maud Escriva, déléguée générale de l'Association qui vient en aide aux victimes et aux familles de victimes d'accident, est revenue sur le long chemin à parcourir pour se remettre d'un tel drame. Perte d'un proche, handicap permanent... Les conséquences pour les victimes et pour les proches de celles qui sont décédées sont innombrables.



Alain Auzet, Maire de Réau, Maud Escriva, Claudine Thomas, Sénatrice de Seine-et-Marne, Isoline Garrot, Maire de Diant et présidente du SDIS77.

Victimes et Avenir est une association Loi 1901 d'aide aux victimes et d'information juridique spécialisée dans les accidents corporels et matériels. Nous informons les victimes du déroulement de la procédure et les accompagnons dans leurs démarches afin que leurs droits à indemnisation soient respectés. Nous accompagnons les victimes autant de temps que nécessaire. Ancien courtier en assurance et diplômée d'un DIU droit de l'expertise médico-légale notre déléguée générale se charge des différents échanges avec les compagnies d'assurances et assure un accompagnement dans les démarches administratives.

Nous intervenons notamment dans les domaines suivants : accident de la circulation, accident de la vie privée, accident médical, catastrophe naturelle, incendie.

Pour contacter l'association :

Téléphone : 07 84 33 85 70

Mail : contact@victimesetavenir.org

Facebook : <https://www.facebook.com/victimesetavenir>

Il y a quelques mois, le court-métrage présenté avait été réalisé au centre Centaure et dans notre village. Vous pouvez découvrir le teaser ici :

<https://fb.watch/5N2P-HYs-Y/>

Vous pouvez également le retrouver sur notre site Internet ainsi que sur la page Réau Actualités.

Monsieur le Maire et les élus de Réau souhaitent accompagner Maud Escriva et l'aider à faire connaître l'association afin d'aider les victimes et leurs familles.

Dans ce court-métrage poignant, des vies défilent, des vies qui auraient pu être épargnées si un sms n'avait pas été envoyé... Si les distances de sécurité avaient été respectées... Si le conducteur n'avait consommé ni alcool, ni stupéfiant ! La vie est précieuse, ne la gâchons pas avec des imprudences !

ÊTRE UTILE AU PRÉSENT POUR MIEUX ANTICIPER VOTRE AVENIR

La vie à Réau

« Lu dans la presse »

Le 22 avril 2021

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

Seine-et-Marne. Une nouvelle mairie fin 2022 à Réau

Fin 2022-début 2023, les employés de la mairie de Réau emménageront dans une nouvelle mairie cinq fois plus grande que l'actuelle.



Le bâtiment qui accueillera la nouvelle mairie fin 2022 - début 2023

Le projet était au menu du conseil municipal de Réau (Seine-et-Marne), et les choses se précisent enfin. Après avoir déjà inscrit au budget de l'an passé l'achat de l'ancienne grange de la ferme des Saint-Pères, situé tout près de l'actuelle mairie, l'équipe municipale a enfin lancé les grandes manœuvres pour acter le futur déménagement de la mairie.

« C'est devenu trop petit »

« Cela fait un moment que nous sommes à l'étroit, explique le maire réaltais, Alain Auzet. Les cinq employés de mairie sont déjà à l'étroit, et on vient en plus d'embaucher une sixième personne. Même la salle du conseil municipal est trop petite pour pouvoir accueillir les séances ! La salle fait aussi office de salles des mariages, et là encore, c'est devenu beaucoup trop petit. »

La mairie va donc faire l'acquisition, pour 900 000 €, de cet ancien bâtiment, qui sera livré hors d'eau et hors d'air fin 2021. « D'ici là, nous allons travailler avec les architectes pour l'aménagement intérieur, et tout devrait être prêt pour la fin de l'année 2022, voire début 2023. »

« Tranquilles pour 25-30 ans »

Au total, le projet devrait coûter près de 2 millions d'euros. Quant à la future ancienne mairie, elle deviendra... une extension de la nouvelle !

« Habituellement, on construit des extensions de la mairie existante, note Alain Auzet. Nous, nous allons faire le contraire. Il n'y a qu'un mètre entre les deux bâtiments. Nous allons réaliser une jonction entre les deux. Cela va nous permettre d'avoir des locaux cinq fois plus grands qu'actuellement. L'idée est de travailler pour le futur, pour que nos successeurs aient aussi la place nécessaire, quand le village va grandir. Là, on devrait être tranquilles pour les 25-30 années qui viennent... »

Eric VANOVERTVELD - La République de Seine-et-Marne - 22 avril 2021

Finances



Après une commission finances qui a validé les propositions budgétaires, le conseil municipal a examiné et voté le budget de la commune le 14 avril : compte administratif 2020 (bilan annuel) et budget prévisionnel de 2021. La crise sanitaire et les confinements successifs ont beaucoup compliqué la gestion courante, le travail des employés communaux, ainsi que les réalisations prévues dont beaucoup sont reportées cette année.

Taux des 3 taxes

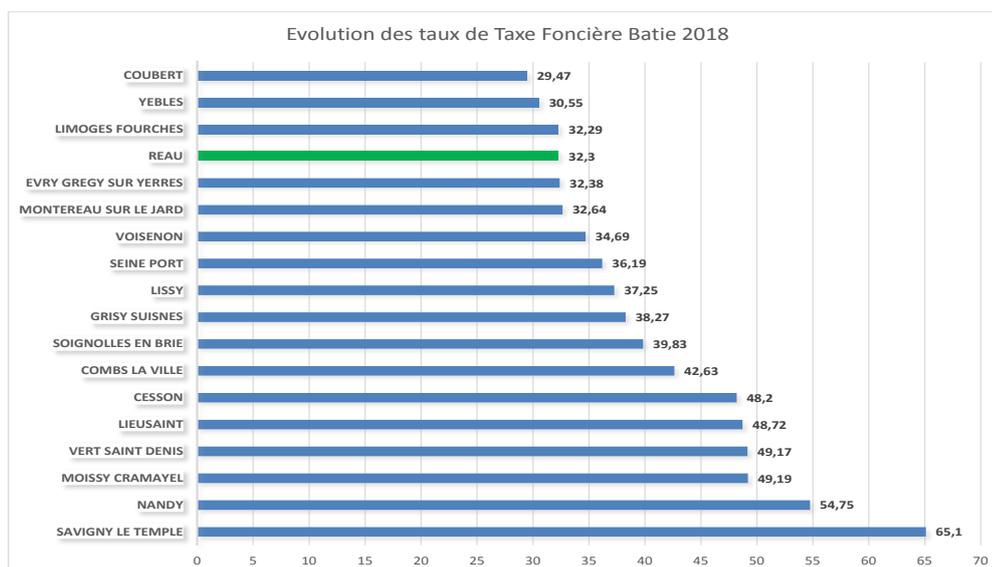


Après 5 années de stabilité, la municipalité a décidé de relever le taux de la taxe foncière de 1% pour la part communale. Depuis presque 10 ans, les dotations de l'état diminuent chaque année et malgré une gestion rigoureuse, ne pas prendre en compte ces baisses successives risquerait à terme d'amputer nos capacités d'action. Toutefois, le taux pratiqué par Réau est parmi les plus bas des communes avoisinantes, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Cette augmentation se justifie également par les nombreux travaux qui sont en cours et seront réalisés dans la commune cette année et les suivantes, dont des projets importants comme le réaménagement du centre bourg et la traversée du village, ou les travaux engagés dans le bâtiment destiné à l'extension de l'Hôtel de Ville ou encore la réalisation d'un parking dans le bourg.

Les aménagements et services s'étoffent à destination des familles avec l'élargissement des périodes d'ouverture du centre de loisirs pendant les vacances d'été. C'est aussi le cas dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité des habitants avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance dans le bourg et les hameaux. De plus, avec l'augmentation du nombre d'enfants à l'école, la commune a recruté du personnel afin d'assurer les services périscolaires dans de bonnes conditions.

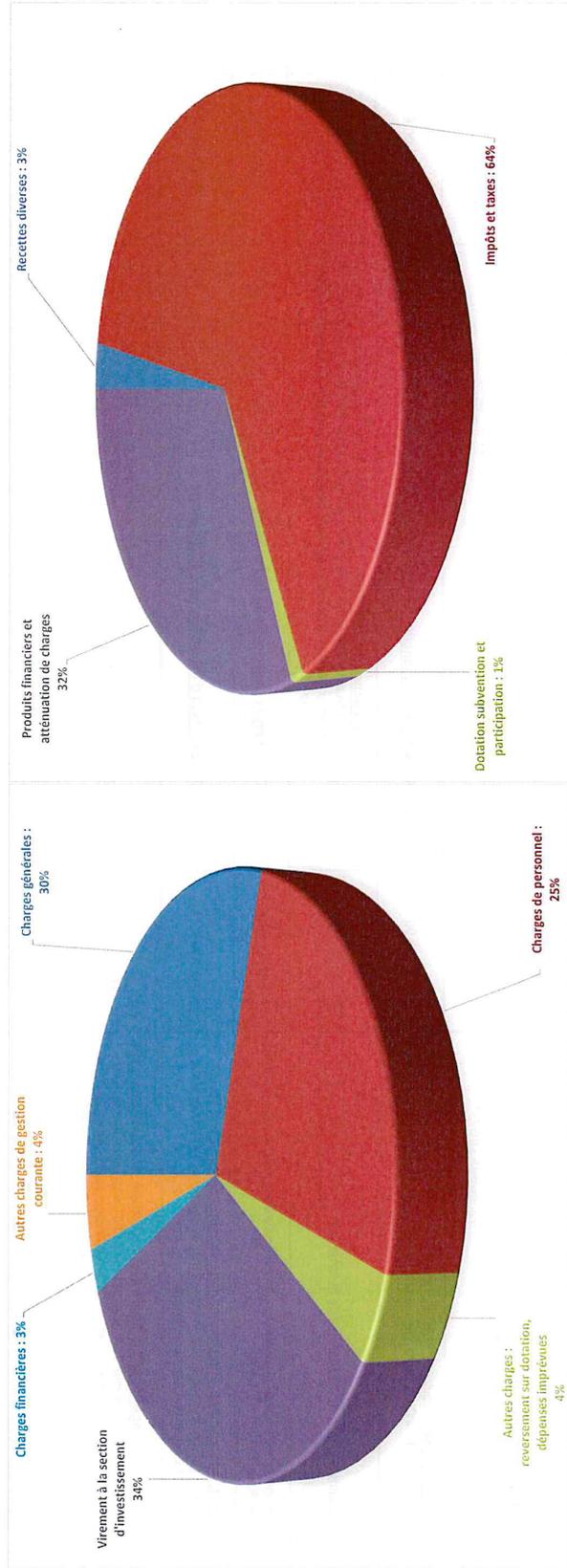
Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, les contribuables y étant encore assujettis pour leur résidence principale verront son niveau diminuer de 30% dès cette année.



Finances

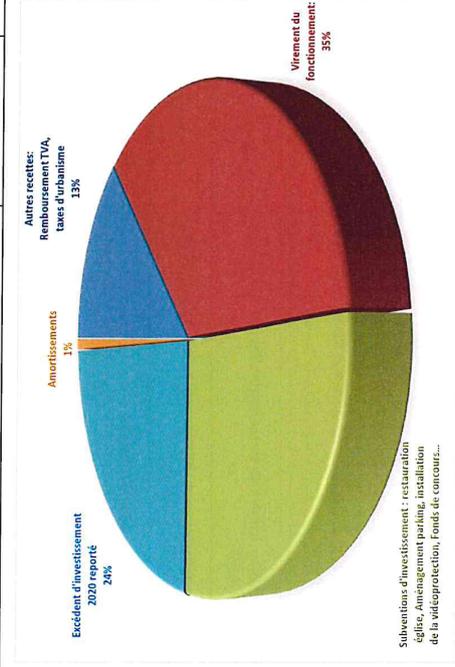
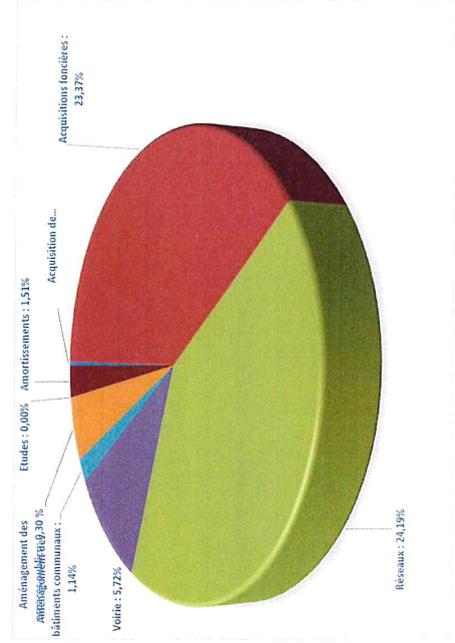
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges générales: frais d'entretien et de gestion des locaux, des espaces publics et du matériel, achat de fournitures administratives, scolaires, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies	812 604,00 €	29,71%	76 550,00 €
Charges de personnel: salaires, cotisations retraite, assurance	676 950,00 €	24,75%	1 749 848,00 €
Autres charges : reversement sur dotation, dépenses imprévues	120 806,00 €	4,42%	33 006,00 €
Virement à la section d'investissement	924 471,00 €	33,80%	875 689,00 €
Charges financières: intérêt d'emprunt, provisions	74 592,00 €	2,73%	
Autres charges de gestion courante: indemnités des élus, subventions aux associations, CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères	125 670,00 €	4,59%	
Total global dépenses de fonctionnement	2 735 093,00 €	100,00%	2 735 093,00 €
			100,00%



SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	montant	taux	
ACQUISITIONS MATERIELL : Technique (tondeuse, machine à désherber, outillage, panneaux de signalisation, bancs) et aménagement des locaux techniques, Marie : mobilier, informatique (logiciels, ordinateurs) toiture du garage, Groupe scolaire : mobilier, Socle numérique, sécurisation du bâtiment	122 694,00 €	4,63%	Autres recettes: Remboursement TVA, taxes d'urbanisme
Acquisitions foncières: acquisition d'un bâtiment pour l'extension de la mairie et frais de notaire, Terrain rue de la Croix des Anges, terrain hameau de Villaroche pour réalisation d'un parking	961 000,00 €	36,24%	Virement du fonctionnement:
Réseaux: Eclairage public du lissement de la "sneema"	5 200,00 €	0,20%	Subventions d'investissement : restauration église, Aménagement parking, installation de la vidéoprotection, Fonds de concours de GPS pour acquisition bâtiment extension mairie aménagement rue d'ourdy / carrière et plateau surélevé centre bourg
Voirie : aménagement d'un parking rue sarazin, aménagement carrefour et rue d'ourdy rue de la Carrière, Ralentisseurs à Villaroche	619 730,00 €	23,37%	Emprunt pour acquisitions foncières
Aménagement, Aecnement, Equipement des bâtiments communaux : Restauration de l'église et aménagement, Aménagement et équipement salle des fêtes, Travaux d'extension de la mairie et aménagements	641 409,00 €	24,19%	Excédent d'investissement 2020 reporté
Aménagement des espaces publics : équipement du cimetière (arrosoirs), Réalisation d'une clôture autour de l'aire de jeux de la salle des fêtes et d'ourdy, aménagement du Parc de la Mairie (clôture et errain de pétanque), vidéoprotection, stade misés aux normes, sentier piétonnier à Ourdy, cabane à livres au Plessis Picard	151 746,00 €	5,72%	Amortissements
Etudes : PLU mise en révision,	30 226,00 €	1,14%	
Remboursement d'emprunt	79 697,00 €	3,01%	
déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00%	
Amortissements	40 070,00 €	1,51%	
Total Global Dépenses d'investissement	2 651 774,00 €	100,00%	Total global des recettes d'investissement
			2 651 774,00 €



Finances

Comment fonctionne le budget communal ?

Il se compose de deux parties

Une partie fonctionnement qui permet de réaliser les dépenses concernant les services (charges générales, charge de personnel, d'entretien, subventions aux associations...)

Une partie investissement qui permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens. Les travaux d'entretien, quant à eux, sont financés sur la partie fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement des taxes communales (taxe sur le foncier bâti et non bâti), des dotations de l'état, de la Communauté d'Agglomération et des subventions obtenues pour financer partiellement certains projets.

En 2021, la réforme de la fiscalité locale va se traduire par des changements sur la feuille d'imposition. À Réau, le taux de la taxe sur le foncier bâti va passer de 13,3 % à 31,3 %. Pour autant, le contribuable ne payera pas plus. Il s'agit d'un transfert de cette même taxe perçue jusqu'alors par le Département. Une compensation, pour la commune, de la perte de la taxe d'habitation.

La commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Mais cette perte est compensée par la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait jusqu'alors le Département.

En date du 14 Avril, le Conseil Municipal a cependant voté une hausse d'un point des taxes foncières. Une hausse qui ne devrait pas avoir de grosses conséquences sur le montant de l'imposition des réaltais.

La taxe foncière sur les propriétés bâties passera donc à 32.3%, la taxe d'habitation est supprimée et la taxe foncière sur les propriétés non bâties passera, elle, à 36% contre 35% en 2020.

Cette hausse s'explique par les travaux réalisés pour le contournement d'Ourdy, les services supplémentaires apportés aux réaltais et les nombreux travaux à prévoir pour dynamiser notre commune.

Le carnet de Réau

Naissances :

- | | |
|---|-------|
| • COELHO Théa, Éléna, Amélia née le 4 novembre 2020 | Bourg |
| • FERREIRA Mila née le 5 novembre 2020 | Ourdy |
| • BUCHE Timéo, Lucas, Florian né le 9 avril 2021 | Ourdy |
| • AVRILA Liam, Thomas né le 22 avril 2021 | Bourg |
| • WATREMET Hugo, Éric né le 25 avril 2021 | Bourg |

Mariages :

- LETACHE Adéline et Kévin ESSID mariés le 15 mai 2021
- LE CORRE Delphine et Rudy BONJEAN mariés le 12 juin 2021

Urbanisme et travaux

Parc de l'A5

Scadif

Le bâtiment grande hauteur est terminé. Il a été livré à la société Vanderlande qui va y aménager une gestion automatisée des palettes. Un équipement similaire a déjà été installé dans l'entrepôt Socamaine du groupe Leclerc, avec succès.

Monsieur le Maire avait demandé, dès la naissance du projet, que ce site participe à la transition énergétique. La Scadif a répondu favorablement puisqu'elle prévoit d'installer environ 6700 M² de panneaux photovoltaïques. Cette centrale sera gérée en autoconsommation et produira plus de 50% de l'électricité consommée par le site.

Nexity

La plateforme logistique est à présent quasiment terminée. À ce jour, l'utilisateur du site n'est pas encore connu.

Nexity a également intégré, dans son projet, environ 600 M² de panneaux photovoltaïques, sous forme de ventelles (brises-vues).



Barjane



Le bâtiment de messagerie, qui sera exploité par « Mondial Relay », est à présent couvert. Les travaux du petit bâtiment de services et de l'annexe tertiaire ont commencé récemment. Là encore, il est important de rappeler que Barjane réalisera en toiture une centrale photovoltaïque d'environ 2500 M².

Le barreau Sud

Il restait quelques travaux à réaliser suite à la livraison du barreau sud. Ces travaux sont en cours de finalisation. Il s'agit notamment de la reprise des noues au Nord-Ouest de la voie (celles-ci étant trop profondes), de la création d'un fossé pour drainer les eaux de pluie en contrebas de la rampe montant au mont du TGV, de la création d'une entrée de champs pour parcelle agricole et de la jonction de la voie pour piétons et cycles au sud du hameau.

Rappelons que les travaux de paysagement prévues au sud et à l'ouest du hameau d'Ourdy ont été reportées à l'automne 2021, cette période étant plus propice à la bonne reprise des plantations.

Urbanisme et travaux

Le barreau Nord

Le barreau sud étant livré, c'est désormais le sujet du barreau Nord (réaménagement de la RD 57) qui va nous intéresser dans les années à venir.

Les plans sont quasiment finalisés. Ils doivent néanmoins être modifiés pour intégrer l'adduction d'eau future du site de Villaroche et de la future ZAC des Prés Neufs.

Les échanges entre l'EPA Sénart, la CA Grand Paris Sud et la commune se poursuivront donc durant les mois qui viennent.

Les travaux s'en trouveront décalés et devraient être menés à partir de la fin 2022.

Les jardins de Réau

Les travaux d'aménagement intérieur dans la partie réhabilitation de l'ancienne ferme sont en cours de finalisation.

L'aménagement de la future place publique a commencé avec la création d'un bassin de rétention souterrain, qui permettra de gérer les eaux pluviales.

La construction de la future mairie a connu une nette accélération : le bâtiment est désormais sécurisé, les ouvertures sont percées, la dalle du deuxième étage est coulée.

Le montage de la charpente va pouvoir démarrer sous peu.



Travaux communaux

Rénovation du mur du parc de la Mairie

La date de démarrage de la deuxième phase des travaux de rénovation du mur du parc de la mairie a été respectée.

Ce mur, très abîmé, menace de disparaître si l'on n'intervient pas rapidement.

Éclairage du stade

La pose des mâts et lanternes d'éclairage du stade ont été réalisées durant le mois de Juin.

La crise sanitaire puis les conditions météorologiques n'avaient pas permis que ce chantier soit mené plus tôt.

Urbanisme et travaux

Aménagements rue d'Ourdy/rue de la Carrière et carrefour RD305/rue d'Ourdy

Les travaux d'aménagement des rues d'Ourdy et de la Carrière, ainsi que la création d'un plateau surélevé au carrefour rue d'Ourdy/rue Frédéric Sarazin/rue de la Croix des Anges ont commencé le 7 Juin.

Une convention a été signée avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud afin que celle-ci prenne à sa charge financièrement les travaux de déplacement du carrefour à feux.

Cette procédure a pris un peu de temps, ce qui a décalé le chantier d'environ un mois. Les premières semaines étaient consacrées à la rue de la carrière, qui est complètement fermée à la circulation. Dans un second temps, c'est la rue d'Ourdy a été totalement fermée. Elle le sera jusqu'au 6 août environ.

Le parking de la rue de la carrière est condamné pour le stockage du matériel. Ce chantier est prévu pour durer environ 3 mois.



Action sociale

Bilan de la vaccination

Le 18 janvier une visioconférence a été organisée par l'hôpital de Melun avec les communes de l'agglomération de Grand Paris Sud afin d'organiser la vaccination des seniors.

La commune de Réau a fait le choix de répondre favorablement à cette initiative.

Dans un premier temps, nous avons pris des rendez-vous pour les seniors de plus de 75 ans et très vite le bouche à oreille a fonctionné.

A la date du 22 juin, 160 injections (1ère et/ou 2ème dose) ont été faites aux Réaltais -es. Cette prise de rendez-vous n'aurait pas eu lieu sans les membres du CCAS.

Si vous n'arrivez pas à prendre rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter par mail:

ccas.reau@gmail.com

La téléassistance pour les seniors



Nous vous rappelons que le CCAS prend en charge les dépenses liées à la téléassistance pour nos seniors. Pour rappel, la téléassistance est un dispositif permettant de prévenir les secours en cas de problèmes (malaise ou chute).

Le senior porte un bracelet (ou un pendentif) qui détecte une chute. A la moindre détection de mouvement brusque, la téléassistance tentera de joindre la personne et un (ou plusieurs) proches désignés lors de l'ouverture du contrat.

Un service supplémentaire, également pris en charge par le CCAS, permet de lutter contre l'errance des personnes âgées. Lors de ses déplacements, le senior est géolocalisé par la téléassistance au moyen d'un bracelet ou d'une montre. Si celui-ci s'égare, il pourra rapidement être localisé et retrouvé.

Pour tous renseignements concernant la téléassistance, vous pouvez contacter le CCAS en vous référant au livret guide joint à ce numéro. Nous vous indiquerons les coordonnées de notre entreprise partenaire.

Les tablettes Séniors

Le CCAS de Réau prend également en charge 50€ sur l'achat d'une tablette Senior. Ces tablettes deviennent indispensables à de nombreuses opérations nécessitant des démarches en ligne. Le CCAS organisera bientôt des sessions d'initiation à l'utilisation des tablettes informatiques. N'hésitez pas à nous contacter pour l'achat d'une tablette pour Séniors, nous saurons vous conseiller et vous recommander les tablettes les plus simples à utiliser, même pour les novices en informatique.



Les Sapeurs-Pompiers

Formez-vous aux gestes qui sauvent ! Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne. Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ? Formez-vous aux gestes de premiers secours (PSC1) avec les sapeurs-pompiers. Pour mieux anticiper l'urgence, et savoir réagir ! Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Grâce aux sapeurs-pompiers de France, vous pouvez apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger.

La formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) est une formation d'une journée (7h), qui vous permettra d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc. Ouverte à tous, la formation au PSC1 ne nécessite aucune formation préalable.

La formation peut s'effectuer à partir de 10 ans et coûte environ 65€ par personne. Les collèges et lycées proposent également aux élèves intéressés des sessions de formations internes aux établissements.

Comment et où se former au PCS1?



Renseignez-vous près de chez vous, et inscrivez-vous à une session de formation aux premiers secours ! Grâce à l'important réseau que constitue la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, les unions régionales, les unions départementales et les amicales engagées à ses côtés, des formations existent presque partout en France, des grandes villes aux zones rurales.

Les sessions de formation organisées par les unions départementales de sapeurs-pompiers sont payantes, à des tarifs modérés, afin de leur permettre de couvrir les frais administratifs, l'acquisition et le renouvellement du matériel pédagogique, la rémunération des formateurs ainsi que les frais de documentation des formateurs et des stagiaires.

Pourquoi se former au PSC1?

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter : voilà qui permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours.

C'est pourquoi les sapeurs-pompiers, acteurs d'urgence mais aussi de prévention, sont les premiers formateurs du grand public au secourisme en France. 100.000* personnes sont formées chaque année au PSC1 par les sapeurs-pompiers de France.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Le centre de secours de Moissy-Cramayel : 01.64.13.49.00
Le centre de secours de Savigny-Le-Temple : 01.64.89.76.10

Réau, ville amie des animaux

Vos élus s'engagent dans la labellisation régionale « Ville Amie des Animaux ». Pour obtenir ce label, nous mènerons plusieurs actions au cours de l'année. Vous pouvez d'ores et déjà retrouver le « Guide Pratique de l'Animal en Ville » à télécharger sur notre site : www.reau.fr rubrique « Entre Nous » puis « Cause Animale ».

Nous avons également, par l'intermédiaire de Réau Jeunes, construit des abris à hérissons, qui ont été distribués à des volontaires réaltais. Ces volontaires s'occuperont des hérissons sans pour autant chercher à les domestiquer. Le but étant de les sauvegarder et non pas de les apprivoiser.



Des médailles Petlink, qui permettent l'identification de votre animal par QR Code sont toujours disponibles auprès de Méline Kleczinski (reaujeunes@gmail.com) au prix de 3€ pièce au lieu de 6€ prix public. Retrouvez toutes les informations sur www.petlink.fr



Depuis quelques semaines, nous possédons un lecteur d'identification qui nous permettra de retrouver le propriétaire d'un chien ou chat perdu, sans faire appel à un vétérinaire. Si vous trouvez un animal vous pouvez contacter Méline au 06.15.81.13.99 ou Nathalie au 06.46.75.48.02. Nous ne prendrons pas en charge l'animal mais pourrons vous en indiquer le propriétaire si l'animal est pucé.

Réau, ville amie des animaux

Nous envisageons en fin d'année, une collecte de couvertures et jouets au profit de l'association des chiens guides d'aveugles de Coubert. Dans le même temps, nous organiserons une collecte de nourriture au profit de la SPA que la commune a décidé de subventionner à hauteur de 170€ cette année. Vous pouvez commencer à garder ce qui pourrait aider nos amis poilus.



On a tant à partager !

Le CCAS prend désormais en charge une aide de 30€ par an pour une mutuelle vétérinaire. Cette aide est valable pour un seul animal et sous conditions de ressources. Vous retrouverez les modalités dans le nouveau guide du CCAS.

Des prairies fleuries sont en projet autour du barreau sud afin de favoriser la pollinisation de nos abeilles. Elles devraient bientôt bénéficier de ruches et produire un miel réaltais dont nous vous reparlerons bientôt.



D'autres projets sont en cours, familles d'accueil lorsqu'un réaltais est hospitalisé et ne peut s'occuper de son animal, partenariat avec des associations locales pour la stérilisation des chats errants, nichoirs à mésange, hôtel à insecte... Mais également un partenariat avec l'association des chiens guides d'aveugle de Coubert.

Réau s'engage dans la cause animale, mais cette cause est l'affaire de tous, nous aurons besoin de votre aide et de vos contributions et nous comptons sur vous !

La naissance du département Seine-et-Marne

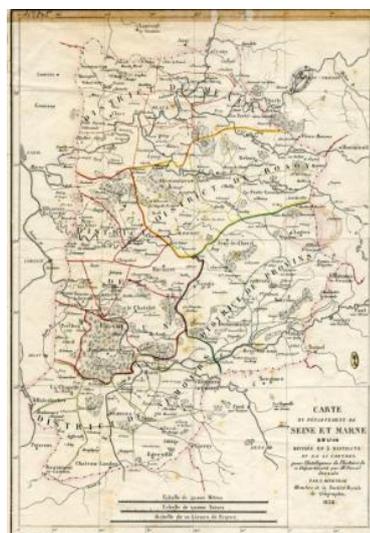
Notre département de Seine-et-Marne fêtera ses 232 ans le 4 mars 2022. Même s'il existait depuis décembre 1789, il ne prend sa forme actuelle que le 4 mars 1790 par le rattachement de Brie-Comte-Robert, du sud de Nemours et de la région de Provins. Il est constitué de 5 districts et de 37 cantons.

Le département porte successivement plusieurs noms : département « de la Brie », « de Meaux et de Melun », « de Melun », « de la Brie et du Gâtinais » avant de prendre le 4 mars 1790 celui de « Seine-et-Marne ».

Le 28 mai 1790, Melun est choisi comme chef-lieu, en raison de sa position sur la Seine, au détriment de Rozay-en-Brie plus centrale mais moins bien desservie.

En septembre 1789, l'Assemblée Constituante opte pour un nouveau découpage du pays, abandonnant celui de l'Ancien Régime pour une division plus équitable du territoire. Mirabeau propose alors une division basée sur les réalités géographiques du pays, les cartes de Cassini servant de modèles.

En France, les lois du 22 décembre 1789 et du 26 février 1790 créent 83 départements dont la taille permet de se rendre à cheval dans la journée au chef-lieu du département. Ceux-ci sont constitués de 3 à 9 districts, eux-mêmes divisés en cantons.



Crédit photo : archives départementales

Notre village de Réau

Le nom de la localité est mentionné sous les formes Rodolium vers 1350 (Pouillé), Ruel en 1369. La ville de Réau en 1384, Riau en Brie en 1384, Rayau en Brie en 1385, Ruau en Brix au XIVe siècle, La paroisse de Ruiau en 1416, Réau en Brie en 1536, Le fief de Réau en Gastinois en 1602, Réaul en 1662, Réaux en 1670, Réau en Gâtinais en 1737, Réau en Brie en 1791.



Crédit photo : Cartes Postales de Seine et Marne

Réau serait issu du latin *regalis* qui signifie « royal », avec le sens de « domaine royal », présentant une ancienne dépendance ayant fait partie du domaine royal. Une autre variante fait remonter les origines de Réau à un substrat gaulois généralement associé au toponyme *Roto+lalo* "le passage de la plaine".

Dossier

Recyclerie du Lombric

Située à Vaux-le-Pénil, la Recyclerie du Lombric est gérée par une structure d'insertion par l'emploi qui revend à bas prix du mobilier et des objets de seconde main.

Présentation

La Recyclerie du Lombric s'inscrit dans une logique économique, sociale et solidaire en participant à la protection de l'environnement, en créant des emplois d'insertion non délocalisables et en proposant un service de proximité aux habitants.

La boutique

Doté d'un parking, la boutique de la Recyclerie du Lombric propose du mobilier, des bibelots et de l'électroménager de seconde main, parfaitement restauré et à bas prix. En 2016, plus de 7400 clients sont venus donner et acheter à la Recyclerie du Lombric, soit environ 27 tonnes d'objets vendus et 38 tonnes d'objets donnés.

Les objets que l'on peut trouver et/ou retrouver :

- Des meubles anciens rénovés, peints
- Des livres
- Des jeux pour enfants et adultes
- Des petits électroménagers, à bas coût, idéal pour un(e) étudiant(e)

Les apports :

Vous pouvez déposer* à la Recyclerie du Lombric tout ce qui est réutilisable et en bon état, c'est-à-dire :

- Les vêtements non tâchés, non troués
- Des meubles
- Des petits et gros électroménagers en état de marche
- Des produits électroniques
- Des jeux, des jouets
- Des bibelots, de la vaisselle
- Des cycles
- Des livres, des tableaux

** Il faut simplement se munir d'une carte d'identité pour y déposer les produits donnés*

Adresse et horaires d'ouverture

9 rue de la plaine de la Croix Besnard
Parc d'activités - 77000 Vaux-le-Pénil
(Pour trouver la recyclerie par GPS écrire "Chemin de Germenoy")

Téléphone : 01 64 52 12 20

Horaires d'ouverture du magasin : Du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



L'école de La Colombe

Cabanes à hérissons

Nous avons peint des cabanes pour les hérissons. La première cabane est bleue et la seconde est rose. Les hérissons pourront s'abriter de la pluie et ils pourront également dormir et se reposer. Nous sommes contents d'avoir peint ces cabanes car nous aimons la nature et les animaux.

La classe de CP/CE2



Les papillons

Les élèves de CE1 ont accueilli des chenilles.

Après quelques jours, les chenilles avaient bien grossi et ont rapidement fabriqué leurs chrysalides.

Après deux semaines au chaud, les papillons ont été relâchés dans la nature. « Nous avons aimé voir les chenilles et les papillons. La prochaine fois on aimerait les relâcher dehors car on n'a pas pu avec le confinement ».



Animation «Roche et Paysage»

Anaïs, l'animatrice, nous a appris des choses sur les roches que nous ne connaissions pas. Elle est venue 5 demi-journées. On a fait des expériences sur les mélanges homogènes et hétérogènes (eau + sucre, eau + sable, eau + colorant, eau + vinaigre blanc, eau + huile).

Elle nous a expliqué le cycle de l'eau et la pollution de l'eau. On a pu manipuler des roches, les regarder à la loupe, essayer de les rayer (tester la dureté) et verser une goutte d'acide pour vérifier s'il y avait une réaction chimique.

Elle nous a fait découvrir les noms des différentes roches et comment elles se sont formées. Elle nous a expliqué le fonctionnement des carrières.

Avec du sable, des cailloux, du ciment et de l'eau, on a fabriqué des mini-parpaings. Nous avons trouvé cette animation très intéressante, enrichissante mais aussi très amusante. Nous la recommandons aux futurs élèves de cycle 3.

La classe de CE2/CM1

Les services périscolaires

Animation «crêpes» à la cantine



Le 23 mars dernier, les enfants de l'Ecole de la Colombe ont pu profiter d'une animation crêpes proposée par Elite Restauration, notre partenaire. Les enfants ont apparemment adoré l'idée et se sont régalés !



Le centre de loisirs sera ouvert tout le mois de juillet !

Nous avons eu l'occasion d'être sollicités par les parents d'élèves concernant l'ouverture du centre de loisirs pendant la période des vacances estivales.

Nous avons étudié ces demandes mais l'effectif d'inscrits ne nous permettait pas alors de faire cette ouverture.

Cette année les familles ont été nombreuses à inscrire leurs enfants lors de notre communication à ce sujet.

Nous avons donc eu le plaisir de pouvoir ouvrir cette année le centre de loisirs dès la fin de l'année scolaire et ce pour tout le mois de Juillet.

Les inscriptions ont été nombreuses (28 enfants la première semaine, 25 enfants la deuxième semaine, 22 enfants la troisième semaine et 16 enfants la dernière semaine) et nous en sommes ravis.

Le centre de loisirs sera animé comme habituellement par les équipes de l'UFCV.

Concernant les tarifs, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter encore pour cette année les tarifs qui seront donc : 3,30 € le repas et 11,20 € la journée.

L'équipe de l'UFCV organisera, comme à chaque période de vacances, de belles activités ludiques et enrichissantes pour les enfants. Nous ne manquerons de vous montrer tout cela en image et en reportage lors du prochain numéro de l'info Réau.

Le succès de cette première ouverture estivale sur une période plus importante nous permettra également d'étudier d'autres possibilité dates d'ouverture du centre de loisirs à partir de la prochaine rentrée scolaire.»

La vie associative

Course cycliste du 14 juillet 2021



Cyclisme



Mercredi 14 juillet 2021

Souvenir
Mathieu Pochon

Le vélo un sport pour tous !

Venez avec votre famille, amis et passez un bon moment !



Réau (77550)
Circuit de 3,9km



Ouvert UFOLEP et FFC
• 6ème catégorie / Départ 8h30
• Minime / Départ 8h32
• 4ème catégorie / Départ 10h30
• cadet / Départ 10h32
• 5ème catégorie / Départ 13h00
• 1,2 et 3 catégorie / Départ 15h15



Organisation USRO
• Masque obligatoire pour les spectateurs sur l'ensemble du parcours
• Masque obligatoire pour les coureurs à la prise des dossards et sur la ligne de départ.

PARTENAIRE



CONTACT POUR RENSEIGNEMENTS : fran6pel@hotmail.fr



UNION SPORTIVE DE RIS ORANGIS
Section Cyclisme
60 rue Albert Remy - 91130 Ris-Orangis
www.usro-cyclisme.fr

USRO-CYCLISME



#USROCICLISME



Réau Bien-Être



1 séance d'essai gratuite
le mardi de votre choix

A partir du mardi 14 septembre 2021, 19 heures

Hatha-yoga (de 19h à 20h15)

Pour adolescents et adultes.

Technique permettant de développer tous les muscles du corps.

Discipline associant les bienfaits d'ordre physique, mental, émotionnel et spirituel.

Séances organisées autour de postures, d'exercices de respiration et méditation.

Effets bénéfiques sur le stress, l'amélioration de la confiance en soi, de la concentration et de la souplesse.



Tarif : 165 € l'année
ou 65 € le trimestre



Salle des fêtes – rue Frédéric Sarazin – 77550 REAU

Renseignements : Réjane VALTON – Tél : 06 81 74 62 67 - Inscriptions : Maria REGANHA – Tél : 06 71 09 57 98
(Ne pas jeter sur la voie publique)

La vie associative

Harmonie et équilibre de Réau



Harmonie & Equilibre De Réau



Qi Gong 氣功



Qi-Gong

Disperser le stress
et l'anxiété



Assouplir et renforcer
le corps



Renforcer les forces
vital



Améliorer la concentration



Améliorer la défense
Immunitaire



Harmoniser le
corps et le mental

Des ateliers de Qi gong animés cette année par notre Professeur Mieu-Chan DAY seront renforcés avec les exercices d'automassages et méditation active de la médecine traditionnelle chinoises pour renforcer notre défense immunitaire face à l'épidémie, aussi les exercices pour la prévention de l'ostéoporose et de l'arthrose après un certain âge.

Sophrologie



*Des ateliers hebdomadaires de Sophrologie de Bien-être seront animés par notre Sophrologue Céline TALBOTE C
D'autres ateliers mensuels en Sophrologie Caycédienne (avec relaxation dynamique) seront animés par la Sophrologue Agnès THABUY*

2 séances tous les jeudis :
17h30 à 18h45 & 19h à 20h15
1 rue Frédéric Sarazin 77550 Réau
Qi gong dans grande salle
Sophrologie dans petite salle

Renseignements :
Mireille ANDREANI - Présidente
Tél. 06 83 95 18 42
Christine TROMBERT - Trésorière
Tél. 06 30 03 80 16

Qi Gong :
Thérapie énergétique traditionnelle Chinoise, elle vise à
- Se détendre, disperser le stress et l'anxiété, lâcher prise
- Assouplir & renforcer le corps,
- Diminuer les douleurs chroniques du dos
- Augmenter les défenses immunitaires
- Harmoniser le corps avec le mental et renforcer les émotions positives.
- Lors de chaque séance :
15-20 mn de méditation de pleine conscience

Sophrologie :
- Eliminer les tensions pour se détendre
- Calmer le stress et l'anxiété
- Aide à gérer les émotions, les douleurs
- Prendre du recul, lâcher prise
- Retrouver le sommeil
- Renforcer les pensées positives

Nos Flyers seront distribués en fin Août et début Septembre 2021

Brèves des conseils municipaux

Lors du Conseil Municipal du 25 Janvier 2021, les élus ont :

Abrogé de la délibération n°2015/061 prescrivant la mise en révision du PLU
Décidé de lancer la procédure de Révision du PLU
Approuvé un avenant n°1 de la convention d'intervention foncière
Délibéré pour l'acquisition d'un terrain rue de la Croix des Anges, section YN°10
Approuvé une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour l'installation de caméras de vidéo protection
Approuvé une sollicitation du fonds de concours en investissement auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud à hauteur de 375000 €

Lors de la séance du 8 Mars 2021, les élus ont :

Approuvé le marché de travaux relatif aux aménagements du croisement de la rue Frédéric Sarazin, Rue d'Ourdy, rue de la Croix des Anges et rue de la Carrière
Approuvé les modalités d'inscriptions scolaires pour l'année scolaire 2021/2022
Approuvé une demande de subvention pour l'équipement de trois tableaux numériques à l'école
Emis un avis favorable au projet de pacte de gouvernance Grand Paris Sud et les communes membres

Lors du Conseil Municipal du 15 Avril 2021, les élus ont :

Approuvé le compte de gestion 2020
Approuvé le compte administratif 2020
Décide de l'affectation du résultat 2020 au résultat 2021
Délibéré sur le taux des taxes 2021
Délibéré sur les subventions versées aux associations en 2021
Adopté le budget primitif 2021
Décidé de créer un poste administratif principal
Décidé d'adhérer au FSL (Fonds de Solidarité Logement)
Délibéré sur l'annulation d'une créance envers la commune
Délibéré sur une disposition visant le tarif de cantine en cas de déménagement en cours d'années scolaire

Lors de la séance du 31 Mai 2021, les élus ont :

Délibéré sur les tarifs de cantine 2021
Délibéré sur les tarifs de repas portés à domicile 2021
Délibéré sur les tarifs des services périscolaires 2021
Approuvé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CA Grand Paris Sud pour les travaux de signalisation tricolore dans le centre bourg

Réau pratique

Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie du 8 juillet au 27 août 2021

Accueil téléphonique :
Lundi, Mardi, Jeudi
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 10h00 à 12h00

Accueil physique sur RDV uniquement :
Lundi et Jeudi
de 14h00 à 17h00
Mardi et Vendredi
de 10h00 à 12h00

Jours de fermeture de la Mairie au public:
Mercredi et samedi toute la journée
Vendredi après-midi

Mairie
2 rue de la Croix des Anges
77550 RÉAU
01.60.60.85.55
accueil@reau.fr
Fax: 01.60.60.26.48
Site : reau.fr

Le port du masque est obligatoire en Mairie.
Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition en Mairie.
Accès limité à 2 personnes maximum.

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

Jeudi 15 juillet 2021

Jeudi 19 août 2021

Jeudi 16 septembre 2021

Jeudi 21 octobre 2021

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Réseau pratique

Aide au permis de conduire pour les jeunes Franciliens en insertion professionnelle

Depuis le 1er mars 2021, la Région Île-de-France finance jusqu'à 1.300 euros le permis B aux jeunes Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle. 60.000 jeunes sont potentiellement concernés par cette mesure destinée à favoriser leur embauche.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes n'ont pas le permis de conduire, ce qui peut être un frein à leur embauche. La raison étant souvent le coût élevé de la formation, la Région apporte une solution.

Elle propose, à partir du 1er mars 2021, une aide pouvant aller jusqu'à 1.300 euros à tous les Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle qui souhaitent passer le permis B. Environ 60.000 jeunes pourraient être concernés par ce coup de pouce financier en Île-de-France.

Lancée à titre expérimental dans le Val-d'Oise (95) en décembre 2020, la mesure est désormais étendue à toute l'Île-de-France.

L'aide au permis, pour qui ?

Les Franciliens âgés de 18 à 25 ans, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, et se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Jeunes stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification :
- École de la 2e chance (E2C),
- Espace dynamique d'insertion (EDI),
- Parcours entrée dans l'emploi (PEE),
- Jeunes inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la mission locale, nécessite l'obtention du permis,
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire politique de la ville ou QPV (condition vérifiable sur sig.ville.gouv.fr) ou en zone rurale définie au Pacte rural de la Région.



Crédit photo : iStock-Richard-Villalonun-defined

Quelle est la nature de l'aide ?

Le montant maximum s'élève à 1.300 euros.

L'aide, qui est accordée dans la limite des crédits disponibles, fait l'objet de 2 versements :

- Un 1er versement forfaitaire de 650 euros permettant de valider la démarche de la formation engagée,
- Le 2d versement, jusqu'à 650 euros maximum, viendra valider la réussite au permis.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site de la région Île-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion>

Réseau pratique

Quelques rappels

Nuisances sonores



Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1ère classe ou de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.



La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

Événements à venir

Juin 2021 - Numéro 54

- Le 14 Juillet 2021 - Course cycliste «Souvenir Mathieu Pochon»



- Les 11 et 12 Septembre 2021 - Air legend
- Les 18 et 19 Septembre 2021 - Journées Européennes du Patrimoine
- Le 19 Septembre 2021 - Vide-greniers organisé par Réau Jeunes et le Conseil Municipal des Jeunes

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT, Virginie PADUA, Méline KLECZINSKI

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 650 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

